

Ordonnance
 Des Generaux Des Monnoyes
 au Maire de la monnoye de Paris
 Pour ouvrir en la d. monnoye des petites deniers
 parisis jusques à 2000 marcs d'argent

Du 7 Juin 1392.

De par les Generaux
 Maistres Des Monnoyes du Roy
 nostre sire Gaudez et Bouc Maistre
 particulier de la Monnoye d'argent de
 Paris nous avons receu leur Lettre
 du Roy nostre d. seig^r faisant mention
 de faire faire et ouvrir en lad. monnoye
 petites deniers parisis jusques a la
 somme de deux mil marcs d'argent laquelle
 Lettre nous avons l'avoysour attachee à
 cete presente pour l'un de nos
 signetes, si vous mandons que le contenu
 en icelle vous accomplir selon leur

forme et tenue. Écrit à Paris sous
une vignette le 7^e jour de juin l'an
1392.